



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## défense : personnel

Question écrite n° 42909

### Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre de la défense sur les chiffres des effectifs militaires et civils pour les années 2008 et 2009.

### Texte de la réponse

Les données relatives aux effectifs militaires et civils du ministère de la défense (hors programme 152 « Gendarmerie nationale » de la mission « Sécurité »), au titre des années 2008 et 2009, figurent dans les tableaux récapitulatifs suivants :

PMEA (1) 2008

EMR (2) 2008

Synthèse comprenant la mission « Défense », les programmes « Liens entre la nation et son armée » et « Mémoire, reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant » de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation » :		
Personnel militaire	248 027	246 208
Personnel civil	77 266	74 728
Total	325 293	320 936
Dont pour la seule mission « Défense » :		
Personnel militaire	246 781	244 969
Personnel civil	73 673	71 412
Total	320 454	316 381
(1) PMEAs : plafond ministériel d'emplois autorisés.		
(2) EMRs : effectif moyen réalisé.		

PMEA (1) 2009

EMR (2) 2009

Synthèse comprenant la mission « Défense », les programmes « Liens entre la nation et son armée » et « Mémoire, reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant » de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation » :		
Personnel militaire	242 977	241 273

Personnel civil	75 478	73 680
Total	318 455	314 953
Dont pour la seule mission « Défense » :		
Personnel militaire	240 876	240 388
Personnel civil	73 794	70 902
Total	314 670	311 290
(3) Prévisions issues des documents prévisionnels de gestion.		

>

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Jacques Candelier](#)

**Circonscription :** Nord (16<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42909

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** Défense

**Ministère attributaire :** Défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 février 2009, page 1687

**Réponse publiée le :** 21 avril 2009, page 3789

**Erratum de la réponse publiée le :** 19 mai 2009, page